

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement de Berre  
0413319514

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD15 - Saint-Chamas - Opération d'extension de la ZA des Plaines Sud -  
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (Études).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence est compétente pour l'aménagement du territoire et son développement économique.

Dans ce cadre, elle souhaite réaliser l'extension de la ZA des Plaines Sud sur la commune de Saint-Chamas et créer un nouvel et unique accès sur la RD 15, situé entre les PR 0+400 et PR 1+530.

Ce point d'échange situé sur la RD 15 concerne la voirie départementale et nécessite la signature d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage « études » afin d'autoriser la Métropole à intervenir sur le domaine public départemental. Cette convention, dont le projet est joint en annexe, précise l'ensemble des modalités de sa mise en œuvre.

Les études porteront sur la création d'un giratoire sur la RD15, la création d'un réseau pluvial, l'enfouissement des réseaux nécessaires à l'extension de la ZA et l'aménagement d'espaces verts.

Le Conseil métropolitain a approuvé ce projet de convention par délibération du 29 mai 2020.

Le présent rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL